Commission du développement des territoires

2213 **- Parc naturel régional des Vosges du Nord**

Programme d'actions 2014

Rapport n° CP/2014/706

Service gestionnaire :
Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Membre du Sycoparc et signataire de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Conseil Général participe aux missions du Parc au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'un fonds de soutien pour l'accompagnement du programme d'actions annuel.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions au titre du programme 2014 en conformité avec la convention d'objectifs régissant les relations entre le Département et le Sycoparc pour la période 2014-2016.

Le Sycoparc sollicite la participation du Département à son programme d'actions. Approuvé par le comité syndical du Parc, il s'inscrit dans les orientations majeures de la convention d'objectifs entre le Département et le Sycoparc et comporte quatre actions :

- « habiter autrement », action dont l'objectif est de construire une culture commune de l'éco-rénovation autour des acteurs de l'architecture à travers des animations comme les cafés bavards, des soirées débats ou des ateliers thématiques ;

- « la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis », à travers la présence d'un poste d'architecte conseil embauché par le Sycoparc et mis à disposition de sept communautés de communes (Pays de Hanau, Région de Saverne, Alsace Bossue, Pays de Niederbronn les Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Outre forêt) ;

- « améliorer le lien entre le territoire et la jeunesse » à travers la présence du Parc dans les établissements secondaires, la formation et l'animation des réseaux éducatifs, l'accompagnement de projets pédagogiques ;

- « les outils de communication » pour mieux faire connaître les actions du Parc qui se déclinent en plusieurs supports destinés aux élus, aux partenaires et aux habitants du parc. L'édition du carnet du Parc constitue le principal guide pour la découverte des richesses patrimoniales du Parc par les habitants et les visiteurs.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de subventions d'un montant total de 29 880 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	250 000,00 €	30 120,00 €	29 880,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Parc Naturel des Vosges du Nord des subventions d'un montant total de 29 880 € au titre de son programme d'actions 2014, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

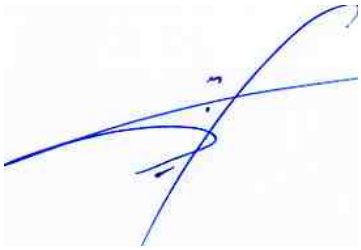

Guy-Dominique KENNEL